

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°220121-04

Séance du 21 janvier 2022

POINT 6 –Procès-verbal de la commission recherche en formation plénière

LE CONSEIL ACADEMIQUE,

Vu Le code de l'éducation ;
Vu Les statuts de Nantes Université ;

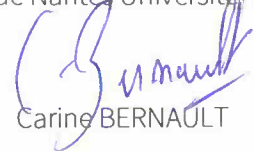
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 71
Nombre de votants : 66
Par :
Voix pour : 42
Voix contre : 0
Abstentions : 24

APPROUVE le procès-verbal de la commission de la recherche en formation plénière du 29 novembre 2021 tel qu'annexé.

La directrice générale des services est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 21 janvier 2022
La Présidente de Nantes Université,


Carine BERNALD

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **26 JAN. 2022**
Publié le : **26 JAN. 2022**

Sommaire

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la commission recherche du 18 octobre 2021
- 3 Actualités recherche
- 4 Budget recherche 2022
- 5 AO Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques par l'Université de Nantes - 2022 : examen des candidatures
- 6 AAP culture scientifique et technique (CST)
- 7 Validation des acquis et de l'expérience doctorale : examen de la demande
- 8 Nomination à la direction de l'école doctorale matière, molécules et matériaux (ED 3M)
- 9 Questions diverses

Procès-verbal

de la Commission de la recherche

du 29 novembre 2021

La Commission de la recherche (CR) de l'Université de Nantes s'est réunie le lundi 18 octobre 2021, à 14h45, en formation plénière, à la présidence, salle des conseils, sous la présidence de **monsieur Olivier GRASSET**, vice-président recherche et science ouverte et **mesdames** les vice-présidentes déléguées à la recherche, **Brigitte DRENO** et **Corinne MIRAL**.

n°	Nom	Prénom	Collège	appartenance	présent	Proc. a	excusé	absent
1	ADELE	Paul-Anthelme	C	disciplines juridiques, économiques et de gestion	x			
2	ADJALI	Oumeya	A	santé	x			
3	BALLAND	Ludivine	C	LLSHS	x			
4	BEMMERT	Patrick	PE	CCI				x
5	BERNAULT	Carine	présidente				x	
6	BEUCLER	Eric	A	sciences et technologie	x			
7	BODIN	Romuald	A	LLSHS		17		
8	BOISAUBERT	Hugo	étudiant	sciences et technologie				x
9	CASTELAIN	Cathy	A	sciences et technologie	x			
10	COGNIE	Bruno	C	sciences et technologie		3		
11	FROPIER	Bruno	C	sciences et technologie		29		
12	GARAT	Isabelle	B	LLSHS	x			
13	GOURRAUD	Pierre-Antoine	A	santé	x			
14	GRIMAND	Amaury	A	disciplines juridiques, économiques et de gestion		18		
15	GUIDON	Elodie	Biatss		x			
16	ISHOW	Elena	A	sciences et technologie	x			
17	HAIDEN	Martin	A	LLSHS	x			
18	JEANNESSON	Stanislas	A	LLSHS	x			
19	LABARRIERE	Nathalie	A	santé				x
20	LE RESTE	Cécile Marie	D	sciences et technologie		16		
21	LE SCOUARNEC	Solena	C	santé	x			
22	LEBOIS	Audrey	B	disciplines juridiques, économiques et de gestion	x			
23	PAVIOT	Erwann	Biatss			12		
24	RONJAT	Michel	A	santé	x			
25	SALECROIX	Robin	PE	Nantes Métropole				x
26	SAULQUIN	Xavier	A	sciences et technologie	x			
27	VAN LANG	Agathe	A	disciplines juridiques, économiques et de gestion		22		
28	VIALETTE	Caroline	Biatss		x			
29	WIELGOSZ-COLLIN	Gaétane	B	santé	x			

Assistaient également à la séance :

M. YOUINOU Sébastien, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme TANGUY Rozenn, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme SAUTY Géraldine, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme LANDRON Delphine, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
M. DAVY Sébastien, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme CLAIRAMBAULT Catherine, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme POLETTO Ana, , Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme LOYZANCE Julie, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
M. Mathieu DAVID, Direction des affaires financières ;
Mme ARTUS Véronique, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation.

Membres	Présents	Procurations	Absents/Excusés
29	17	7	5

Le quorum étant atteint, Le **Vice-président** ouvre la séance de la Commission de la recherche plénière à 14h45. Il présente la liste des procurations ainsi que l'ordre du jour.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le **Vice-président** propose d'adopter l'ordre du jour.

La Commission de la recherche adopte l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION RECHERCHE DU 18 OCTOBRE 2021

Le **Vice-président** propose d'approuver le procès-verbal de la commission de la recherche du 18 octobre 2021.

Le **Vice-président** appelle les remarques puis met aux voix :

Contre : 0
Abstentions : 1
Pour : 23

La Commission de la recherche approuve à l'unanimité le procès-verbal de la commission de la recherche du 18 octobre 2021.

3. ACTUALITE RECHERCHE

Le **Vice-président** présente les actualités recherche.

M. DAVY fait un point sur la charte des publications scientifiques.

Le **Vice-président** informe que tous les établissements de Nantes Université ont validé que Nantes Université figure en première position. De ce fait, Nantes Université va gagner en visibilité internationale. Il **ajoute** que la charte fait apparaître l'obligation de signature avec toutes les tutelles mais les directeurs d'unités pourront décider de ne faire apparaître que celle-s des auteurs des publications.

4. BUDGET RECHERCHE 2022

M. YOUINOU présente le budget recherche 2022 et ses points saillants : une progression supérieure à 10% pour les crédits récurrents, la stabilisation des moyens dédiés à la stratégie scientifique et la progression de la masse salariale des doctorants du fait de la revalorisation des contrats doctoraux grâce à la LPR.

M. YOUINOU précise que le budget qui sera voté en décembre par le CA de Nantes Université sera un budget provisoire, permettant une ouverture des crédits à hauteur de 80% des dotations de fonctionnement 2021 et 100% des dotations de masse salariale. Le premier budget rectificatif, préparé par la nouvelle équipe élue, interviendra au cours du 1er semestre 2022 et permettra d'opérer la ventilation complète du budget 2022 de Nantes Université.

M. YOUINOU détaille les modalités de calcul des dotations en crédits scientifiques récurrents des unités de recherche pour l'année 2022. Pour mémoire, le budget de l'établissement dédié aux dotations récurrentes a été progressivement revalorisé de 10% au cours du précédent contrat quinquennal, et ainsi porté à plus de 3 millions d'euros en 2021. La répartition des dotations des unités de recherche s'était appuyée sur :

- un point-chercheur par domaine disciplinaire, rapporté aux équivalents-temps plein recherche du laboratoire (enseignants-chercheurs de l'université de Nantes et chercheurs des organismes de recherche cotutelle hébergés) ;
- une revalorisation de la dotation aux unités de recherche du domaine Lettres, langues, sciences humaines et sociales ;
- la mise en place d'un appel à projets « besoins exceptionnels » doté de 8% des crédits récurrents des unités de recherche ;
- un dispositif de bonus (+20%)/malus (-20%) lié à l'évaluation par le HCERES de l'unité de recherche.

Pour l'année 2022, il est proposé de maintenir l'élément-clef du calcul des dotations, à savoir le point-chercheur par domaine disciplinaire rapporté aux ETP Recherche de l'unité, ainsi que l'appel à projet « besoins exceptionnels », qui a répondu à de nombreuses attentes. A l'inverse, l'opportunité de maintenir le dispositif de bonus/malus est questionnée. La disparition du dispositif de notation par le HCERES entraîne une interprétation délicate des rapports d'évaluation. Il est proposé de remplacer ce dispositif par une revalorisation homogène de 15% du point-chercheur de chacun des domaines disciplinaires. Cela se traduit par une augmentation du budget dédié aux crédits scientifiques de plus de 10%, grâce notamment aux apports de la Loi pour la programmation de la recherche.

M. YOUINOU ajoute que 57 nouveaux contrats doctoraux pourront être mis en place en 2022 :

- 51 contrats issus de la dotation sur MSE, dont 6 financés via la LPR,
- 5 contrats financés par l'établissement qui s'est engagé à un effort exceptionnel de financement de nouveaux contrats doctoraux. 5 nouvelles thèses sont ainsi engagées chaque année depuis le 1er septembre 2017,
- 1 contrat doctoral handicap.

Le Vice-président regrette qu'il ne soit pas encore possible de débloquer des fonds supplémentaires pour la stratégie scientifique mais précise que les budgets seront néanmoins maintenus. Il précise que des moyens supplémentaires devraient être obtenus grâce à l'augmentation prévue des taux de succès ANR et à la revalorisation du préciput ANR.

Le Vice-président indique que l'établissement accompagnera un contrat handicap par an. Si l'Etat participe, ce sont deux contrats handicaps qui pourront être financés chaque année.

Mme GARAT remarque qu'il y a toujours des différences de dotations entre les laboratoires en santé-sciences et les LLSHS.

Mme ISHOW se demande si les budgets de la LPR sont pérennes. Elle souhaite connaître les conditions de décharges octroyées pour les directeurs de laboratoires.

M. YOUINOU précise que la subvention pour charge de service public de l'Etat est annuelle. Les engagements 2021 de la LPR de 2021 ont été maintenus en 2022 et ont vocation à être renouvelés jusqu'en 2027.

Le Vice-président indique que les décharges s'élèvent au maximum à 64h équivalent TD par laboratoire et varient en fonction de la taille du laboratoire et du nombre de tutelles. Le laboratoire pouvant augmenter la décharge sur son budget propre. Une discussion est en cours avec le CNRS pour une meilleure prise en charge des décharges des directions d'unités.

Mme GARAT souhaiterait avoir des détails sur le budget de fonctionnement de la DRPI.

M. YOUINOU précise que ce budget regroupe notamment les dépenses de fonctionnement liées au développement des relations entreprises, au soutien à l'entrepreneuriat, à l'accompagnements de dépôts de projets en réponse aux appels d'offres, aux déplacements des agents de la direction qui comprend 80 agents.

M. JEANNESSON s'interroge sur la diminution du budget des écoles doctorales qui est en diminution de plus de 13%.

M. YOUINOU précise que le budget est calculé sur l'ensemble de l'année 2022 avec un budget de 160€ par doctorant inscrit en année 1, 2 et 3, jusqu'au 31 août et de 200€ par doctorant inscrit en année 1, 2 et 3 à partir du 1^{er} septembre sur un peu plus de 700 doctorats. Le nombre de doctorants diminue par rapport à l'année précédente et le budget initial adopté l'an passé avait été un peu surévalué par rapport au nombre de doctorants réellement inscrits. Il ajoute que certains dispositifs comme l'aide au déplacement des doctorants seront financés via la contractualisation avec Nantes Métropole.

Le Vice-président rappelle que la stratégie scientifique est à budget constant.

Le Vice-président appelle les remarques puis met aux voix :

Contre : 0
Abstentions : 1
Pour : 23

La commission de la recherche du conseil académique émet un avis favorable au budget provisoire recherche 2022.

5. AO SOUTIEN A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES PAR L'UNIVERSITE DE NANTES - 2022 : EXAMEN DES CANDIDATURES

M. DAVY présente le point. Il rappelle l'objectif et les critères d'éligibilité et présente le budget. Il présente les candidatures.

Le Vice-président indique qu'il n'y a pas de pression particulière en termes de budget mais que certains colloques nécessitent des sommes importantes.

Mme BALLAND se demande si le colloque du CRHIA, destiné à un public mixte et dont l'entrée est gratuite, pourrait être considéré comme de la diffusion de la CST.

Mme TANGUY indique que la demande n'a pas été faite, que le budget est très élevé pour de la CST et que ce colloque ciblant en majorité un public d'universitaires n'a pas forcément une démarche de vulgarisation.

Mme ISHOW s'interroge sur les colloques aux budgets importants. Elle estime que les partenaires industriels pourraient participer au financement et ajoute qu'un colloque gratuit laisse entendre que la recherche ne coûte rien. Elle regrette le manque d'interventions de femmes et l'absence de programme et de la liste d'invités dans le dossier de demande.

Le Vice-président partage cet avis. Le CNRS, par exemple, refuse de financer si la parité n'est pas respectée. Il est nécessaire de respecter a minima la répartition hommes/femmes de la discipline.

M. JEANNESSON précise que le colloque en histoire est un important colloque international et son organisation à Nantes est exceptionnelle. Une demande de financement a été faite auprès de Nantes Métropole. Il s'agit d'un colloque international et scientifique accompagné de manifestations grand public destinées en partie aux scolaires. Ce colloque a lieu dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la création de l'association « Les anneaux de la mémoire » à Nantes.

Mme GARAT indique qu'il est gratuit car il est destiné en partie aux scolaires.

M. RONJAT indique qu'il s'agit d'un sujet important et d'actualité. Il regrette le peu d'intervenantes féminines. Il souligne l'importance de l'ouverture de ce colloque.

M. BEUCLER indique que les contributeurs scientifiques peuvent payer leur participation à un colloque même si ce dernier est gratuit pour d'autres publics.

Mme ADJALI partage cet avis et se demande si un événement ouvert au grand public ne pourrait pas être financé en partie par la CST.

Mme GARAT regrette que la Région ne soutienne que les grosses manifestations et pas les petites.

M. GOURRAUD souhaiterait que les enseignants-chercheurs puissent être aidés sur l'organisation des congrès sachant que des outils numériques existent, par exemple. Il indique que les colloques supérieurs à 300 personnes avec 30% d'invités extérieurs ont souvent un solde positif au final ce qui ne nécessite pas forcément que l'établissement en finance une partie. Il souligne que les événements doivent avoir une grande dimension et que les appels d'offres ne sont peut-être plus adaptés.

M. DAVY explique que les plans de financements prévisionnels sont contrôlés après l'événement.

Mme DRENO explique que pour répondre à un appel d'offres de la CST, il faut une démarche de vulgarisation.

Mme ISHOW s'interroge sur la limite à 300 personnes dans les manifestations et si la Région n'accepterait pas des événements hybrides (visioconférence et présentiel). Elle propose de financer à hauteur du montant des inscriptions.

Le Vice-président indique que la Région ne soutient que les gros projets et refusera un colloque avec moins de 300 participants sur site car les répercussions sur le territoire seraient trop limitées.

Le Vice-président propose de financer partiellement le colloque en histoire et de demander aux organisateurs de voir avec la mission CST s'il peut y avoir un accompagnement compte tenu des enjeux autour de la participation des scolaires.

Le Vice-président propose de diminuer la participation de l'établissement pour le Hackathon, manifestation incluant des industriels.

Mme BALLAND indique que la demande du CFV manque de précisions. Il lui semble difficile d'atteindre les 100 personnes compte-tenu du programme qui compte six ou sept intervenants. La dimension internationale semble également relative.

Mme ISHOW pense à contrario qu'il est possible d'atteindre les 100 personnes pour cet événement.

M. RONJAT soutient également ce colloque.

Le Vice-président appelle les remarques puis met aux voix :

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 24

La Commission Recherche approuve les soutiens et la répartition des subventions proposés pour l'organisation de congrès par l'Université de Nantes, définie en séance.

6. AAP CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST)

Mme POLETTO présente le point. Elle rappelle le contexte et les objectifs et les critères d'éligibilité. Elle présente les projets.

Le Vice-président appelle les remarques puis met aux voix :

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 24

La commission de la recherche approuve le soutien financier aux projets présentés, à hauteur d'une enveloppe maximale de 8 700 €.

7. VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE DOCTORALE : EXAMEN DE LA DEMANDE

Mme LANDRON présente la demande et précise que les avis de l'école doctorale et du rapporteur de la CR sont favorables.

Le Vice-président se demande pourquoi le candidat qui vient d'Angers ne fait pas sa demande à l'Université d'Angers.

Mme TANGUY précise que c'est la même école doctorale à Angers et à Nantes.

M. SAULQUIN demande si le candidat doit produire un manuscrit.

Mme MIRAL précise que le manuscrit doit répondre à la fois aux exigences du doctorat et de la VAE.
M. GOURRAUD précise qu'il s'agit de savoir si le candidat peut s'inscrire en thèse et non de lui donner son doctorat.

M. RONJAT précise que, quel que soit l'avis de l'Université d'Angers, il a le droit de s'inscrire à Nantes.

Le **Vice-président** propose d'en informer son homologue à Angers. Il appelle les remarques puis met aux voix :

Contre : 0
Abstentions : 2
Pour : 21

La commission de la recherche donne un avis favorable à la demande de VAE doctorale.

8. NOMINATION A LA DIRECTION DE L'ECOLE DOCTORALE MATIERE, MOLECULES ET MATERIAUX (ED 3M)

Mme MIRAL précise qu'en l'absence d'avis de l'école doctorale, la demande sera étudiée ultérieurement.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1. Statut des doctorants

M. BEUCLER souhaiterait que les doctorants puissent avoir à la fois le statut d'étudiant et celui de jeune chercheur.

M. YOUINOU précise que tout doctorant bénéficiant d'un contrat doctoral est inscrit dans le logiciel RH qui est déversé automatiquement dans le compte professionnel dyna @univ. Chaque doctorant concerné en est informé via son compte mail étudiant et doit se rapprocher du service informatique de proximité pour faciliter l'utilisation de son double compte.

9.2. Réinscription en thèse : examen de la demande

Mme MIRAL présente la demande de Monsieur LEMAN qui a contesté la décision de non réinscription ainsi que le licenciement devant le tribunal administratif de Nantes Par jugement du 9 juillet 2021, le tribunal a annulé la décision de l'Université du 22 mars 2018 refusant d'inscrire M. LEMAN en 2ème année de doctorat, pour vice de procédure. Les 2 membres du comité de suivi individuel ont été sollicités pour proposer 2 créneaux de réunion pour réexaminer la demande de réinscription. M. LEMAN a été prévenu par courrier d'un CSI pour réexamen de sa demande (envoyé en LRAR - pli non réclamé - et par mèl). M. LEMAN a répondu par mèl qu'il ne participerait pas au CSI. Sur la base du CSI défavorable, le directeur de l'ED a également émis un avis défavorable. Le courrier de notification lui a été notifié en date du 4 novembre 2021, par LRAR. M. LEMAN sollicite un second avis de la CR, par mèl en date du 16 novembre 2021

Mme COLLIN rappelle les débats de la Commission de la recherche à ce sujet en 2018 et indique qu'elle maintiendra son avis défavorable.

Mme GUIDON était alors rattachée au laboratoire concerné et souligne à quel point la situation a également affecté l'encadrante du doctorant.

M. BEUCLER, M. GOURRAUD et M. RONJAT estiment qu'il semble impossible de reprendre la thèse dans ces conditions.

Le **Vice-président** appelle les remarques puis met aux voix l'avis défavorable à la demande de réinscription en 2^{ème} année de thèse de Monsieur LEMAN :

Contre : 0
Abstentions : 2

Pour : 17

La commission de la recherche donne un avis défavorable à la demande de réinscription en 2^{ème} année de thèse de Monsieur LEMAN.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Vice-président** lève la séance de la commission de la recherche plénière à 17h30.

En cette fin de mandat, le **Vice-président** remercie les membres de la commission de la recherche pour leur engagement.

Nantes, le 29 novembre 2021

Olivier GRASSET
Vice-président recherche et science ouverte